



**Débat Public SIAAP
Jeudi 13 décembre 2007**

I. Des objectifs convergents pour le SIARV et pour le SIAAP mais une fiscalité déséquilibrée en zone centrale et grande couronne

Améliorer la qualité des eaux de l'Yerres et de la Seine

Pour l'assainissement, le SIARV a les mêmes objectifs que le SIAAP tels qu'il les a affichés à travers le Scénario C, à savoir :

- Réduction des eaux claires
- Suppression des rejets de temps sec
- Amélioration du système de collecte/épuration
- Amélioration de la sélectivité du réseau séparatif
- Réduction de l'impact des eaux pluviales sur le milieu récepteur : ouvrages de stockage restitution (Brunoy Wittlich/ Yerres A. Moreau/ Montgeron Luet..)

Un coût qui, à terme, doit être cohérent par rapport au service rendu

Le SIARV gère totalement un bassin versant eaux usées (celui de la zone d'apport de Valenton situé principalement à l'est de la Seine), soit sur 17 communes, soit par le biais de conventions avec les syndicats ou communes situés à l'amont

Pour les habitants des 10 communes de l'Essonne et des 7 du Val de Marne, le service rendu par le SIAAP et par le SIARV est le même, mais le coût pour les habitants diffère :

- Chaque assujetti du Val de Marne paie 75.6€/an au SIAAP, 68.4€/an à l'AESN (redevance pollution) & 98€/an au SIARV (sur la base de 120m³/an)
- Chaque assujetti de l'Essonne paie 43.8€/an au SIAAP, 68.4€/an à l'AESN (redevance pollution) & 98€/an au SIARV (sur la base de 120m³/an).

Pour être cohérent avec le principe des bassins versants de la Loi sur l'Eau, repris dans les délibérations cadres des financeurs, il faut à tout prix gérer l'eau et asseoir les ressources financières selon cette entité.

Un manque d'autonomie financière des syndicats de Grande Couronne

Contrairement au SIAAP qui, à travers la redevance épuration, finance le stockage et la dépollution des eaux pluviales, le SIARV, comme les autres syndicats, n'a pas d'autonomie financière et est oublié par les financeurs car il ne peut pas financer les eaux pluviales. Cependant, 63 000 habitants val-de-marnais payent la redevance SIAAP petite couronne, qui est près de deux fois plus élevée que pour les essonniens, et permet au SIAAP de percevoir **2 millions d'euros/an** alors que notre syndicat est en séparatif et qu'il réalise les travaux en matière d'EP.

La redevance EP, même si le décret d'application intervient début 2008, nécessitera une mise en œuvre relativement longue avant que les syndicats d'assainissement et de rivière puissent la percevoir (2009 semble difficilement tenable, donc pas de ressource avant 2010, voire 2011).

II. Retenir à la source : une doctrine de l'AESN qui n'est pas suivie dans les faits

On s'aperçoit dans le Schéma Directeur 2008/2021 du SIAAP que des volumes très importants de stockage sont prévus sur Seine aval et Marne aval, principalement le long de la Seine. Ils ont essentiellement une vocation curative pour supprimer les déversoirs d'orage avec restitution lente à Achères ou dépolluer les eaux avant leur rejet dans la Seine. C'est-à-dire qu'au lieu de financer des ouvrages sur le haut des BV de façon préventive, on finance la correction des erreurs du passé, bien que ces travaux soient très utiles et qu'ils sont de toute façon imposés par la DCE.

Volume de stockage/dépollution à réaliser 2007-2014, soit en 14 ans

En m3

| | |
|-------------|----------------|
| seine aval | 768 500 |
| seine amont | 150 000 |
| marne aval | 50 000 |
| | 968 500 |

Ce sont 968 500m³ de stockage à réaliser, soit environ 70 000m³/an à construire, soit 50 à 60M€ de travaux

Par contre, les syndicats de Grande Couronne n'ont plus de subvention pour les ouvrages de stockage du domaine public qui traitent pourtant bien plus à la source la problématique à la fois hydraulique et qualitative des EP et dont l'utilité est plus importante sur le milieu naturel dans la mesure où les cours d'eau récepteurs ont des débits très faibles et sont donc beaucoup plus sensible aux effets de choc.

Enfin, tous ces cours d'eau arrivent bien en Seine, donc de ce fait dans le même sens que l'action du SIAAP.

Notre collectivité, comme d'autres syndicats, à travers la Gestion Rationnelle, la mise en séparatif, les très nombreuses chaussées réservoir et autres bassins paysagers contribuent très fortement à la réduction de l'impact des eaux pluviales sur le milieu récepteur. Des ouvrages comme le Moulin de Senlis à Crosne, qui pourtant accompagnent la création de plaines inondables

et de zones humides à la place de zones urbaines sont donc totalement cohérents avec la LEMA et n'ont bénéficié d'aucun financement de l'AESN.

Les ouvrages de stockage dépollution, comme ceux de Brunoy Wittlich, BV Soweto à Yerres et Pierre Marin à Vigneux sur Seine, qui captent des eaux chargées (entre 200 et 500mg de MES par litre) ne voient pour le moment aucun engagement de l'AESN.

Aussi, dans le cadre de la problématique globale zone SIAAP/Grand Couronne, il est indispensable que les partenaires rééquilibrent les aides.

Pour Seine Amont, un déséquilibre important entre la contribution des habitants et les aides pour mettre en œuvre les travaux.

La zone de collecte Seine amont c'est en surface et en nombre de communes et de la moitié de la zone de collecte du SIAAP : soit 800 000m³/j nominal, dont 600 000m³/j par temps sec, pour 2.8Mm³/j pour le SIAAP.

Le SIARV c'est donc 5% de l'apport de Valenton, soit 31 500m³/j en temps sec.

Coût pour Seine amont

| | <u>coût en M€</u> |
|-------------------|-------------------|
| usine de Valenton | 450 |
| bassin | 150 |

Seine amont c'est 2.2M€/hab, soit 8.5 Mhab pour le SIAAP, soit 272€/habitant

Le SIARV c'est 225hab, soit ± 10% de l'apport de Valenton.

Les habitants de la zone amont, et en particulier ceux de la Grande Couronne raccordés au SIAAP, financent les ouvrages de stockage et de dépollution des EP de la zone centrale surtout à travers la redevance AESN.

Pour exemple, les habitants du SIARV ont apporté à l'AESN, à travers la redevance pollution, **8.5M€ pour 2006/2007**. Les aides allouées au SIARV et aux riverains pour les mises en conformité correspondent à **2.5M€, soit moins de 30% de ce que les habitants versent !!!**

III. Respecter le principe « pollueur/payeur »

Les eaux parasites permanentes (ECP) - problématique

Pour 11Mm³ d'AEP, le SIARV génère 1.7Mm³ d ECP. C'est important pour l'impact que cela peut avoir sur la station de Valenton mais faible par rapport aux autres vallées.

les syndicats génèrent des ECPP sur les volumes suivants

| | % d'ECPP généré |
|--------|-----------------|
| SIARV | 16 |
| SIAYV | 42 |
| SIAYB | 16 |
| SIVOA | 41 |
| SIAYSO | 42 |
| SIBRAV | 33 |

Même si l'exfiltration des réseaux est un peu moins importante que l'effet de drainage, cela pollue les nappes donc les masses d'eau, qui doivent atteindre le bon état en 2015, mais cela ne se voit pas.

Faut-il pour autant passer outre ?

Il y a un gros déséquilibre entre la part allouée à l'épuration par rapport à celle allouée à l'étanchement des réseaux

Les eaux météoriques (ECM)

Action qui ne peut être efficace que si les syndicats sont compétents à la fois pour le contrôle des particuliers, les réseaux de collecte et de transport.

Répartition des 665ha de surfaces actives envoyés au SIAAP par les syndicats de l'Essonne :

| | surface ha |
|--------|------------|
| SIARV | 120 |
| SIBRAV | 80 |
| SIVOA | 210 |
| SIAYV | 200 |
| SIAYB | 55 |
| | 665 |

Il faut absolument indexer les redevances à la fois sur la consommation d'eau potable comme actuellement, mais aussi sur les eaux parasites traitées. C'est le seul moyen de responsabiliser les collectivités et les riverains pour qu'ils étanchent les réseaux et mettent en place une bonne séparativité EU/EP.

La mise en place des comptages doit rester une priorité pour le SIAAP et les collectivités et les mesures devront servir à asseoir ce complément de redevance.

IV. La déconcentration de l'épuration

Ce principe louable de traiter le plus près de la source les eaux usées ne doit pas faire oublier qu'il faut déjà être conforme pour les stations d'épuration existantes (qui doivent l'être au 31/12/98 selon la DCE).

La station de Valenton est suffisamment dimensionnée pour recevoir toute la zone de collecte actuelle surtout si :

- Les collectivités font des efforts de séparativité sur les réseaux et chez les particuliers,
- La déconcentration avec des projets tels que celui du SIBRAV sur le Réveillon revient à payer deux fois les équipements. A noter que les petits cours d'eau récepteurs de nombreux projets ne peuvent supporter des by-pass en cas de dysfonctionnement et qu'il faut donc maintenir en état les ouvrages de transport en place.